

## Intervention du 15 janvier 2021, Let'know café

Droits sexuels et reproductifs

Quel aggiornamento ?

Joël Le Corre

Le Forum « *Génération Egalité* », « *pour l'égalité entre les hommes et les femmes* », organisé par l'ONU Femmes et les gouvernements de France et du Mexique, devait se tenir en 2020. Du fait de la pandémie il a été reporté à 2021. 25 ans après la Déclaration et le Programme d'Action de Pékin, qui constituent « *le programme d'action mondial le plus complet en faveur des filles et des femmes dans tous les aspects de leur vie* », le Forum se veut « *porteur de positions progressistes sur l'égalité entre les femmes et les hommes.* »

Si les avancées obtenues par les organisations féministes lors des conférences du Caire en 1994, puis de Pékin en 1995, représentent une victoire sur les mouvements et les états conservateurs, c'est une victoire à la Pyrrhus, selon la chercheuse Arlette Gautier, car obtenue après des compromis avec ce que l'on appelle « *l'establishment populationnel* » néo-malthusien qui vise à contrôler la « *bombe* » démographique des pays pauvres, envisagée comme une menace pour la sécurité des états de l'OCDE. C'est au nom des droits sexuels et reproductifs des femmes et des filles, obtenus au Caire et à Pékin, que s'exercent aujourd'hui, de la part de multiples instances étatiques ou privées, des pressions nouvelles pour une réduction de la fécondité des femmes pauvres du monde par différents moyens. En contre partie celles-ci sont sensées pouvoir s'engager dans un cercle vertueux qui les sortira de leur dérégulation.

Les propos qui suivent sont un assemblage de quelques vignettes qui retracent cette histoire, en remontant le temps.

## **La conférence de Pékin, la déclaration et le programme d'actions**

La « *Quatrième conférence mondiale sur les femmes ; lutte pour l'égalité, le développement et la paix* » s'est tenue à Pékin du 4 au 15 septembre 1995. Un Forum des ONG s'est rassemblé à distance de la capitale chinoise en prélude à la Conférence. Celle-ci a produit une déclaration finale et un programme d'action qui définit douze domaines stratégiques : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, la prise de décisions, les mécanismes institutionnels, les droits humains des femmes, les médias, l'environnement, les petites filles. C'est à la tribune de la conférence qu'Hilary Clinton a prononcé cette phrase célèbre qui lui est faussement attribuée : « *les droits des femmes sont des droits humains* ».

Le chapitre de la déclaration consacré à la santé comprend 22 paragraphes qui abordent d'une manière exhaustive les droits à la santé des femmes et des jeunes filles et particulièrement leur santé sexuelle et reproductive. Le Vatican a émis des réserves sur l'ensemble de ce chapitre. Si le Programme d'action évoque à de multiples reprises la question de l'avortement, celui-ci n'est toujours pas reconnu comme un droit universel. Du fait de la politique de l'enfant unique, engagée en Chine sous Deng Xiao Ping à partir de 1979, laquelle a entraîné stérilisations et avortements forcés en masse, la question de l'avortement comme droit a été écartée de peur de donner quitus à la Chine dans ses pratiques.

Outre l'objectif de base d'un document de consensus, beaucoup ont vu dans cette conférence une occasion de consolider et de réaffirmer les engagements pris lors d'autres conférences des Nations unies dans un document unique axé sur le rôle des femmes. L'intégration des références au genre dans chacun de ces accords antérieurs dans la plateforme d'action et la déclaration de Pékin a été particulièrement importante. Selon Barbara Unmüzig (Fondation Heinrich Böll), « *Avec la convention contre les discriminations CEDAW (1979) et la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Programme d'Action de Pékin forme le*

*cadre de référence multilatéral le plus important pour exiger le respect des droits des femmes comme droits humains ». La plateforme met en avant deux concepts, celui d'empowerment ou autonomisation des femmes, et celui de *gender mainstreaming* ou mise en perspective du genre dans toutes les politiques. Ces concepts dans leur acception par la plateforme de Pékin ont cependant été critiqués par des intellectuelles féministes comme le relate Barbara Unmüzig précédemment citée : « Un point de discorde est, entre autres, de savoir si le *mainstreaming* ne signifie pas s'adapter aux relations sociales et socio-économiques entre les sexes et donc cimenter les stéréotypes plutôt que de les surmonter. En outre, selon les critiques actuelles, il renvoie aux catégories "homme" et "femme" au lieu de les dissoudre ». Ou encore la sociologue Jules Falquet pour laquelle « L'empowerment tel qu'il est préconisé, ressemble moins à une prise de pouvoir collective par les femmes... qu'à un octroi d'en haut, de certaines parcelles de pouvoir... L'autonomie est désormais présentée comme le résultat d'une dynamique psychologique liant identité et pouvoir dans un travail d'individualisation et d'élévation de l'estime de soi ».*

### **La conférence du Caire**

A la troisième Conférence Internationale sur la Population et le Développement qui s'est tenue au Caire en septembre 1994, une alliance est intervenue entre les féministes et le lobby néomalthusien qui défend un contrôle de la fécondité, contre l'alliance inattendue du Vatican et des Etats islamiques. A la différence de la conférence de Pékin, l'année suivante, les organisations féministes et les ONG ont eu un accès direct à la conférence officielle et ont pu faire pression sur les délégués. Ce compromis, diplomatiquement dénommé « consensus », encouragé par les Etats Unis dont la délégation était conduite par le vice-président Al Gore, aboutit au Programme d'Action du Caire, adopté par 156 Etats, qui donne une définition large des droits reproductifs, sans reconnaître l'avortement comme droit toutefois. Le programme assigne une approche féministe explicite aux programmes de population :

*Faire progresser l'égalité et l'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, et garantir la capacité des femmes à contrôler leur propre fécondité, sont les pierres angulaires des programmes de population et de développement.*

Selon ce texte, l'objectif des programmes de population est donc de promouvoir la santé génésique, définie comme assurant aux femmes "la capacité de se reproduire et la liberté de décider si, quand et à quelle fréquence elles le font". Un programme de planification familiale est un élément approprié d'un tel programme s'il n'utilise aucune "forme de coercition", n'a recours à aucune "mesure incitative ou dissuasive" et n'impose aucun "objectif" ou "quota" démographique aux prestataires. Le document fusionne la rhétorique féministe et des droits de l'homme en une position programmatique qui interdit les tentatives explicites d'influencer le comportement reproductif. Cependant selon certains auteurs, un infra-texte néomalthusien est à lire dans une grande partie du document, quand il ne fait pas irruption à sa surface. Ce compromis du Caire, s'il pave la route de Pékin, a été critiqué pour ses insuffisances par des organisations et des intellectuelles féministes comme l'américaine Rosalind Petchesky, la brésilienne Sonia Correa ou encore la fédération Sistersong aux Etats Unis.

### **La rencontre et la déclaration de Rio**

Il faut dire que des organisations féministes du monde entier s'étaient préparées à intervenir au Caire et à y faire entendre leurs voix. A partir de 1977 se sont tenues, sans être institutionnalisées, à l'initiative de diverses associations, dans différentes villes du monde, des rencontres internationales sur la santé des femmes (International Women Health Meetings). En juillet 1984 lors de la rencontre d'Amsterdam dont le thème est « *Non au contrôle populationnel, les femmes décident !* », est fondé le Réseau Mondial

des Femmes pour les Droits Reproductifs (WGNRR). En juin de la même année est créée à New-York, la Coalition Internationale pour la Santé des Femmes (IWHC). Entre autres actions, la Coalition prépare et convoque la Conférence de Rio de janvier 1994 intitulée « *Santé et Justice en matière de reproduction* ». La déclaration produite à l'issue de la conférence est un document politique d'une grande portée. Cosignée par les déléguées d'organisations de femmes de tous les continents, la déclaration en 21 points aborde les questions du développement inéquitable, de la dette, des ajustements structurels, de l'environnement, de la violence et de la pauvreté, des migrations, des fondamentalismes, de la notion de famille, des droits fondamentaux, des services de santé complets incluant les services de santé reproductive, de l'intégrité corporelle et de la sexualité, de la recherche en matière de contraception, de l'accès à l'éducation, des inégalités de genre et de la prise de responsabilité politique des femmes.

En préambule, la conférence formule *son opposition unanime à la conception de mesures de contrôle de la fécondité ou de politiques démographiques visant spécifiquement les pays du Sud, les peuples indigènes ou les groupes marginalisés dans les pays du Sud et du Nord, que ce soit en fonction de la race, de la classe, de l'ethnicité, de la religion ou d'autres critères.*

Ce texte n'a pas été relayé par les organisations féministes francophones, probablement du fait qu'elles n'en sont pas signataires et qu'il n'a pas été, semble-t-il, diffusé en français. Il apparaît aujourd'hui oublié au profit des déclarations du Caire et de Pékin, pourtant en deçà sur le terrain des droits revendiqués. Il n'a, pourtant, rien perdu de sa pertinence ni de son acuité.

### **Les politiques malthusiennes (Etats scandinaves, USA), l'eugénisme, la bombe démographique, le rapport Kissinger.**

Les pensées de Thomas Malthus (les liens entre la fécondité et les ressources), de Francis Galton (la notion de race supérieure), mais aussi, de personnes considérées comme progressistes, comme Margaret Sanger, une anarchiste, à l'origine du Mouvement pour le Planning familial aux USA, et les Myrdal, en

Suède (Gunnar Myrdal, prix Nobel d'économie en 1974, et sa femme Alva Myrdal, prix Nobel de la Paix en 1982, tous les deux inspirateurs du modèle social démocrate suédois), ont contribué à l'idée de la nécessité d'un contrôle populationnel mondial. Aux USA, comme dans les pays Scandinaves, au Canada, en Allemagne, des stérilisations forcées ont été pratiquées dans certaines populations (délinquants, déficients mentaux, tsiganes, minorités ethniques, etc.). La Suède et la Norvège, ainsi que le DFID britannique, ont financé jusqu'à une période récente des programmes de planification familiale de masse, incluant des stérilisations définitives, comme au Sri-Lanka, en Inde ou au Bangladesh. Le Population Reference Bureau est créé aux USA en 1929. Les fondations américaines, en particulier Rockefeller et Ford vont s'emparer de la question démographique et financer des programmes d'études et d'expérimentations. John Rockefeller crée le Population Council en 1952 et préside à partir de 1970 la Commission sur la croissance démographique et l'avenir américain.

On a qualifié d'« *Establishment de la population* » le réseau international de connaissances, ou communauté épistémique, lié à l'aide au développement et aux politiques de contrôle de la population, composé de scientifiques, de philanthropes, de politiciens et de planificateurs de toutes sortes qui s'est constitué dans la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Dans ce réseau à prédominance américaine, les organisations philanthropiques privées telles que les fondations Ford, Rockefeller et le Population Council, le Pathfinder fund, et aujourd'hui la fondation Gates, ont pris une place essentielle.

Pour le gouvernement des Etats Unis, la « *bombe démographique* » dans le tiers monde, annoncée par le chercheur Paul Ehrlich en 1968, apparaît comme une menace pour les intérêts économiques et politiques, et la sécurité du pays. Le gouvernement américain qui encourageait les fondations à œuvrer dans le domaine de la limitation des naissances mais ne pouvait ouvertement le faire pour des raisons de politique interne et externe, se met, à partir de la présidence de Lyndon Johnson à financer ouvertement des programmes massifs de planification familiale dans les pays en

développement. Les USA poussent à la création du FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population) en 1967, créent l'Institut Güttmacher en 1968. En 1974, l'année de la première conférence mondiale sur la population à Bucarest, sort le rapport Kissinger (rapport secret, déclassifié en 1980), qui établit clairement la nécessité pour les USA de maîtriser la croissance démographique des pays du tiers monde. Selon la chercheuse australienne Anna Balis, cette vision politique a encore cours aujourd'hui dans l'administration américaine.

A la 2<sup>o</sup> conférence sur la population à Mexico en 1984, Ronald Reagan annonce la fin de l'aide américaine aux organisations qui défendent le droit à l'avortement. Dès lors, « la règle du bâillon mondial » (Global Gag Rule) imposée à Mexico sera reprise par les administrations républicaines successives et défaite par leurs pendants démocrates. Cela ne veut pas dire que les USA se désintéressent de la croissance de la population mondiale. L'Establishment populationnel maintient le cap, ainsi que les fondations qui prennent le relais de l'USAID. Après l'élection de Bill Clinton en 1993, les questions démographiques vont adopter le langage des droits sexuels et reproductifs.

### **Les droits sexuels et reproductifs ; les indicateurs**

Selon un site institutionnel d'information belge, « *Les droits sexuels sont relatifs à la sexualité, indépendamment du fait que celle-ci peut conduire à la reproduction. Ils consacrent le droit de chacun de décider librement de son corps et de sa sexualité, quel que soit son sexe, son genre, son orientation sexuelle, son origine ethnique ou son handicap. Ces droits concernent autant la santé que le bien-être physique, mental et social.*

*Les droits reproductifs sont relatifs à la fécondité. Ils concernent à la fois la santé de la reproduction (fécondation, grossesse, accouchement...) et celle de la non-reproduction (avortement, stérilité). Ils doivent permettre aux individus de décider librement du moment de la reproduction, du nombre souhaité d'enfants ou de l'espacement entre les naissances.*

*Ces droits font partie des droits humains. Ils incluent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, le droit à la vie privée ou encore le droit de ne pas être soumis à la violence. Ils reposent par ailleurs sur le droit à l'information, à l'éducation et aux moyens nécessaires pour les mettre en œuvre* ». Pour la sociologue Arlette Gautier qui les a bien étudiés, les piliers de cette nouvelle gamme de droits sont, indissociablement, l'autonomie féminine (l'empowerment), et les nouveaux droits, politiques, civils, sociaux, obtenus par les femmes. Néanmoins, les programmes d'action du Caire et de Pékin ne sont pas contraignants pour les Etats membres des Nations Unies. L'incorporation de ces droits dans les législations domestiques reste à parfaire. L'évaluation de la progression de ces droits se fait donc en scrutant les agendas politiques des différents pays et l'application effective du droit sur le terrain. La notion d'autonomie féminine reste, elle, difficile à mesurer.

Comme le langage de la santé sexuelle et reproductive a précédé historiquement celui du droit et lui est attaché – on parle de Droits et Santé Sexuelle et Reproductive (DSSR) – les indicateurs sanitaires sont souvent invoqués pour analyser le processus de civilisation en cours, comme l'aurait dit Norbert Elias. Les indicateurs les plus communément utilisés sont le ratio de mortalité maternelle et les besoins non satisfaits en contraception. Or, le ratio de mortalité maternelle n'est pas spécifique à une cause - on l'utilise souvent pour dénoncer l'absence de prise en charge des avortements ; il est plutôt le reflet de l'état d'un système de santé et de la pauvreté d'un pays, même s'il existe des exceptions. Quant à l'indicateur des besoins non satisfaits en contraception et planification familiale, établi par le démographe Charles Westoff en 1978, outre la difficulté à l'établir scientifiquement – on parle d'un indicateur insaisissable - , il est revendiqué à la fois par les néo-malthusiens et les organisations féministes. L'équivoque à ce sujet peut conduire à des contresens politiques.



## **Les suites du Caire et de Pékin**

Si les conférences du Caire et de Pékin ont établi comme on l'a vu une nouvelle génération de droits pour les femmes, leur domestication prend du temps et parfois recule. Les déclarations et programmes d'actions issus de ces conférences énoncent des principes normatifs relevant d'un droit non contraignant. Ce n'est que si ces principes sont repris dans des conventions internationales juridiquement contraignantes, qu'ils deviennent justiciables. Il en est ainsi par exemple de la Convention sur l'élimination de toutes les discriminations à l'égard des femmes, du protocole de Maputo de l'Union Africaine, de la convention d'Istanbul sur les violences de genre, du protocole facultatif relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels.

La conférence de Pékin a confié à la Commission de la Condition de la Femme du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), le soin de suivre et d'évaluer son plan d'action. Selon la sociologue Christa Wichterich, les nouveaux droits sexuels et reproductifs sont pris en étau dans une double dynamique mondiale, celle d'une marchandisation transnationale néolibérale et celle des régimes politiques autoritaires et religieux fondamentalistes. Nous ajouterons une troisième dynamique, celle de l'establishment populationnel qui n'a pas désarmé. Selon les rapports de force dans les enceintes nationales ou internationales, les droits progressent ou reculent. C'est ainsi que les OMD lancés en 2000 n'incluaient pas les droits génésiques ajoutés seulement en 2005. De même, la déclaration de la Commission de la condition de la femme à Pékin + 20 ne fait pas référence aux DSSR. Le recul des droits dans plusieurs états de l'OCDE est contemporain d'avancées dans d'autres, comme en Argentine, par exemple.

En 2011, la France, sous la présidence de Nicolas Sarkozy, alliée aux Etats Unis et appuyée par la Fondation Gates lance la conférence de Ouagadougou, au Burkina Faso, à destination de 9 pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. La conférence est précédée de multiples actions de communication sur le thème du dividende démographique. Elle se tient dans un contexte de

racisme d'Etat, en France, sur fond de FrançAfrique et se prolonge par le Partenariat de Ouagadougou, avec pour projet d'accroître, dans les pays concernés, le nombre d'utilisatrices de formes modernes de contraception de 2,2 millions en 9 ans.

L'année suivante, c'est au tour de David Cameron, premier ministre britannique de convoquer le Sommet de Londres sur le Planning familial de 2012. Ici encore la fondation Gates se met, avec d'autres organisations philanthropiques, au service du projet d'accroître de 120 millions le nombre d'utilisatrices de moyens de contraception modernes dans les 69 pays les plus pauvres, en 8 ans. Les moyens de contraception promus sont ce que l'on appelle les LARC (Long acting reversible contraceptives) ou contraceptifs à longue durée d'action comme le Depo provera, expérimenté et développé sous le nom de Sayana Press, ou encore les implants tels le Jadelle, plébiscités, selon Melinda Gates, par les femmes très pauvres. Le partenariat qui s'ensuit, appelé FP2020 (Family Planning 2020) associe Etats, ONGs, fondations et laboratoires pharmaceutiques auprès desquels des achats anticipés sont effectués.

Pour justifier ces nouvelles opérations malthusiennes de grande ampleur, à coté des arguments économiques traditionnels sur les économies d'échelle réalisées, sont mis en avant les droits sexuels et reproductifs, dans leur version restreinte de l'accès à la contraception, ainsi que l'autonomie que pourraient y gagner les femmes et les filles.

### **Les récits justificateurs : le dividende démographique, le cercle vertueux, MARA et The Girl Effect.**

Ainsi que l'on donnait en Inde ou au Bangladesh, en compensation, un poste de radio aux femmes ou aux hommes pauvres qui acceptaient d'être définitivement stérilisés, on leur fait aujourd'hui la promesse d'entrer dans un cercle vertueux et aux Etats qui les gouvernent de bénéficier d'une prime au développement appelée « dividende démographique ».

Melinda Gates lors de la conférence de Londres dévoile l'horizon vers lequel s'engagent les femmes et les filles :

*« Chaque fois que les femmes ont accès à l'information sur leur cycle reproductif, sur la contraception, on brise le cercle vicieux de la pauvreté. Elles peuvent aller à l'école, devenir autonomes, créer de l'activité économique, pour elles, leur communauté, leur pays. »* Elle insiste par ailleurs sur les économies en dépenses sociales que cette pratique génère et sur l'intérêt des méthodes de contraception de longue durée. A sa suite, des ONG françaises affirment que : *Les femmes qui peuvent éviter les grossesses non désirées ont plus de chances de poursuivre leurs études. Elles ont ensuite la possibilité d'entrer sur le marché du travail, d'accéder aux postes à responsabilité et de participer à la vie publique... Investir en faveur des DSSR se révèle bénéfique à moyen et long terme pour réduire les inégalités et permettre un développement socio-économique de l'ensemble de la société.*

Le concept de dividende démographique décrit, selon son concepteur, l'économiste David Bloom, la croissance économique potentielle résultant des changements dans la structure d'âge d'une population à la condition que celle-ci soit articulée à un déclin rapide de la fécondité. Autrement dit, pendant la période durant laquelle le ratio entre les actifs et les inactifs est favorable et maîtrisé par une politique de planification familiale efficace, il suffit d'appliquer des mesures très néolibérales de dérégulation, pour obtenir, à l'instar des pays d'Asie du Sud Est, une croissance économique rapide. Ce discours rejoint celui que l'anthropologue Jason Hickel appelle « *l'effet fille* », en démontrant qu'embusquée derrière le mot d'ordre d'empowerment des femmes et des filles, se profile une stratégie, engagée par le capitalisme et les institutions qui le promeuvent, de créations de mains d'œuvre à bas coût, d'incitation au recours au crédit et de l'ouverture de nouveaux marchés. Il s'agit, pour cela, de remodeler les subjectivités féminines dans le Sud Global.

Pour l'instant aucune preuve n'a été apportée que l'accès à la contraception en soi, réduise la pauvreté. Une équipe autrichienne a montré que la croissance économique de l'Asie du Sud Est n'était pas tant due à la structure de la population qu'à l'éducation dans laquelle les pays concernés ont investi.

A ces promesses fallacieuses s'ajoute une description négative des contextes comme l'explique Betsy Hartman qui, à propos de l'Afrique, dénonce ce qu'elle appelle le « *Régime d'anticipation malthusien pour l'Afrique* », récit colporté par l'establishment populationnel et les chancelleries occidentales, selon lequel l'Afrique est menacée et menace les intérêts des pays de l'OCDE par la fécondité des femmes, la violence des jeunes hommes et l'incurie des gouvernements. Le récit évoque entre autres, des conflits climatiques et une dégradation de l'environnement imputée à la pression démographique. Le thème de la Bombe démographique avancé par Paul Ehrlich, rejoint celui de l'Effondrement, prédit par Jared Diamond. Cette lecture apporte une rationalité puissante et genrée aux interventions humanitaires et militaires occidentales. Elle justifie, en outre, les accaparements des terres pratiqués à une grande échelle sur le continent. En rendant invisible l'économie politique réelle du développement africain, celle des ajustements structurels, de la dette, de la prédation et de la fuite des capitaux, est mise en route une machine antipolitique dont s'emparent aussi bien les multinationales que les bailleurs de fonds.

### **Les politiques étrangères féministes**

Dans le registre de l'intervention des Etats sur les questions de genre, figurent désormais ce que l'on appelle les diplomaties féministes qui ont vu quelques Etats s'engager dans les arènes internationales en défense des droits des femmes. La Suède a été le premier pays à se réclamer d'une telle diplomatie, suivie par le Canada et la France. Les deux dernières réunions du G7, instance masculine hégémonique, s'il en est, ont connu une certaine surenchère dans la mise en valeur d'une parole féminine, sinon féministe. Plusieurs intellectuelles féministes ont cependant critiqué cette innovation dont les intentions ne sont pas aussi pures qu'il y paraît. C'est ainsi que la Commission des Affaires Etrangères de notre Assemblée Nationale, dans ses « *Cent propositions pour une politique étrangère féministe* », indique que les pays du Sahel francophones doivent être les premiers

destinataires de la politique étrangère féministe française compte tenu des enjeux « stratégiques » qui les concernent : la démographie, le développement économique, la lutte contre le réchauffement climatique et contre le radicalisme religieux. Les chercheuses canadiennes Lyric Thomson et Rachel Clément se demandent si les politiques étrangères féministes ne sont pas simplement la dernière exportation post coloniale des pays du Nord. L'arrogance avec laquelle ces nouvelles politiques sont annoncées masque d'autres réalités moins brillantes pour les pays qui s'y engagent, celle du commerce des armes par exemple ou encore une histoire de pratiques eugénistes ou de violences coloniales.

L'implication de la France dans l'organisation du Forum Génération Égalité s'inscrit dans cette perspective.

### **Génération égalité, 25 ans après la conférence de Pékin**

Dans le courant de l'année 2020, l'« *Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* », plus connue sous le nom d'ONU Femmes, devait, en partenariat avec les gouvernements de France et du Mexique ouvrir le Forum Génération Égalité, rassemblement mondial qui, 25 ans après la quatrième conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin en 1995, vise à « *réaliser l'égalité des hommes et des femmes et les droits des femmes et des filles* ». Du fait de la pandémie, les initiatives liées à cet événement sont reportées à l'année 2021.

Le Forum mobilise des coalitions d'actions autour de six thèmes :

- La violence fondée sur le genre
- La justice économique et les droits économiques
- Le droit de disposer librement de son corps et la santé et les droits sexuels et reproductifs
- L'action des femmes en faveur de la justice climatique
- Les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Les mouvements et le leadership féministe

A ces thèmes devant permettre de dessiner une feuille de route pour la communauté internationale, s'ajoute le projet d'un Compact pour les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, impliquant les jeunes femmes et filles, en référence à la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité du 31 octobre 2000.

Le comité de pilotage du Forum, composé de représentants de l'ONU Femmes, des gouvernements de France et du Mexique et de 2 représentant.e.s de la société civile mondiale a sélectionné 65 « champions » des différentes causes défendues, désignés parmi les Etats, les instances internationales, telles que l'OCDE, les agences des Nations Unies, les fondations philanthropiques et les organisations de la société civile. Il n'est pas indifférent à notre propos que la France soit retenue, avec, entre autres, le Burkina Faso, comme « championne » dans la thématique « *Autonomie corporelle, droits en matière de santé reproductive et sexuelle* », en compagnie du Fonds des Nations Unies pour la Population, de l'IPPF (Fédération Internationale du Planning Familial) et l'IWHC (Coalition Internationale pour la santé des femmes). La fondation Gates apparait, comme championne, sous la thématique « *Justice et droits économiques* », en compagnie, entre autres de l'Afrique du Sud et du Mexique. Le site du Ministère français de l'Europe et des Affaires Etrangères annonce que « *La sélection de champions des coalitions d'action se poursuivra au cours des prochains mois, pour inclure des entreprises du secteur privé et des organisations dirigées par des jeunes, afin d'assurer une approche intersectionnelle et intergénérationnelle des coalitions d'action.* »

## **Le retour du Malthusianisme**

Malthus, dans son Essai sur la Population, privilégie la croissance démographique comme principale cause de la pauvreté, de la pénurie et de la guerre. Bien que ces hypothèses aient été largement réfutées par la science et rejetées politiquement par les organisations féministes coalisées dans la préparation des conférences du Caire et de Pékin, elles font régulièrement surface.

Il ne faut pas oublier que la déclaration et le programme d'action du Caire sont des compromis dénommés « consensus » passés avec l'establishment populationnel. Ces conférences n'ont pas conduit à la dissolution des instances officielles du contrôle de la population, comme le FNUAP, ni à la cessation d'activité des organisations privées qui y contribuent. Outre les grands programmes de déploiement de la contraception dans les pays les moins avancés que nous avons évoqués tout à l'heure, de multiples initiatives portées par différentes organisations, des agences onusiennes, la Banque Mondiale, des fondations philanthropiques, des ONGs, relèvent du registre malthusien. Les justifications économiques, en termes d'enrichissement personnel, de lutte contre la pauvreté et de réduction des dépenses sanitaires et sociales, et d'autres dépenses publiques, de la baisse prévisionnelle de l'aide publique au développement, du fait de la maîtrise de la fécondité des femmes pauvres par l'usage de la contraception ou le recours à l'avortement prennent le pas sur l'invocation des droits.

## **Conclusion**

En conclusion de son essai sur les droits sexuels et reproductifs, Christa Wichterlich se demande comment se positionner dans les nouveaux scénarios entre le mondial et le local, entre la revendication des droits humains universels et genrés et le relativisme culturel, contre l'instrumentalisation des droits humains des femmes par les marchés, les politiques néolibérales, le biopouvoir et les forces néo-conservatrices. En tant que questions de justice sociale, poursuit-elle, ces droits sexuels et reproductifs ne peuvent être séparés des droits sociaux et économiques ni de la reconfiguration des masculinités et des féminités.

Il ne faut pas être dupes de la récupération du vocabulaire des droits par ceux là même qui contribuent à les saper, ni de l'usage des concepts d'autonomie ou empowerment ou encore d'intersectionnalité, dans la communication institutionnelle autour du Forum Génération Égalité. Revenir au contenu subversif

dont ces mots étaient empreints à l'origine, signifie s'interroger sur les combats, les alliances et les plaidoyers à construire. Dans ce sens, les références à mobiliser ne doivent pas s'arrêter aux déclarations et programmes d'action du Caire et de Pékin, un retour à la déclaration de Rio de 1994 et à la militance qui la portait, s'impose.